

Tournoi Adultes par Équipes

Cosma Badminton
Saint-Laurent du Maroni

Le 22 et 23 juin 2024

Gymnase territorial, rue Léa Chaplain, St Laurent du Maroni



Invité:
Le Suriname

DE
Minines
À
Vétérans

Date limite d'inscription: 20/06/2024



0694 13 58 56 (président)



cosmabad@liguebadminton973.fr



www.liguebadminton973.fr



Règlement particulier

Tournoi Adultes par Équipes

Cosma Badminton St Laurent du Maroni

22 et 23 juin 2024



1. Le tournoi est autorisé par la ligue Guyane et la fédération française de badminton sous le N° d'autorisation : **en attente**



2. Le juge arbitre sera Gaëtan Depaquis, du KRB.
3. Le GEO sera Eudes Gebel, du Cosma Badminton.



4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
5. Le tournoi aura lieu en nocturne du samedi 22 juin 2024 18h30 à dimanche 23 juin 2024 5h au gymnase territorial de Saint Laurent du Maroni.



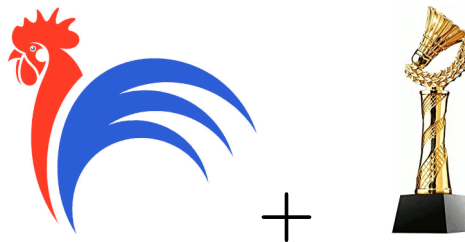
6. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la ligue Guyane de Badminton classés dans les séries NC, P, D, ou R et de catégories d'âge allant de minime à vétéran et à tous joueurs de 13 ans au moins licenciés à la fédération Surinamaïse de Badminton.



7. Le tournoi se déroulera par équipes.



8. Le tournoi se compose d'une seule série.
9. La compétition commencera par des poules qui seront suivies de phases finales si le nombre d'équipes le permet.



Le cas échéant, le comité d'organisation en accord avec le JA organisera le tournoi sans poule dans l'intérêt sportif de la compétition.

10. Les matchs seront scorés par d'autres joueurs en pause. Le juge arbitre ou la table de marque désignera un scoreur. Le scoreur fera office d'arbitre sous la responsabilité du juge-arbitre.



11. Les règles du tournoi par équipes seront les suivantes :

LE REGLEMENT**A. Rencontre**

Une rencontre comprend un simple Hommes, un simple Dames, un double Hommes et un double mixte. En accord avec le juge-arbitre, d'autres matchs pourraient être ajoutés aux rencontres si le nombre de participants le permet.

B. Origine des joueurs des équipes

- La constitution d'ententes entre clubs (joueurs de clubs différents) est autorisée.
- Les joueurs ne peuvent évoluer que dans une seule équipe.

C. Composition des équipes

- Chaque équipe est constituée exactement d'une fille et de deux ou trois garçons (trois est néanmoins préférable).
- Les infractions aux règles de composition d'équipe sont interdites
- Le nom de chaque équipe sera le prénom de la joueuse de l'équipe.

D. Capitaine d'équipe

- Chaque équipe doit désigner un capitaine pour la compétition. Par défaut ce sera la joueuse de l'équipe.
- Celui-ci doit se faire connaître sans délai auprès du juge-arbitre et devra pointer son équipe à la table de marque dès son arrivée dans la salle.
- Le capitaine accomplit pour l'équipe les formalités décrites dans les articles E, F et H ci-dessous.

E. Feuille de composition des équipes

- 10 min avant chaque rencontre, les équipes doivent remettre à la table de marque une feuille de composition de l'équipe en distribuant chaque joueur dans les matchs à jouer.
- Une fois remise, la composition de l'équipe ne peut plus être modifiée.
- Lors d'une rencontre, chaque joueur(euse) doit jouer au moins un match et au plus deux.
- Le nombre total de matchs sur toute la durée de la compétition ne doit pas dépasser 8.

F. Ordre des matchs

- L'ordre des matchs d'une rencontre est déterminé par le GEO afin d'optimiser le déroulement de la rencontre vis-à-vis de l'équité sportive, de l'enchaînement des matchs ou du respect des temps de repos.

G. Forfaits sur un match

- Si un joueur ou une paire est déclaré forfait par le juge-arbitre pour un match de la rencontre, celui-ci est gagné par l'équipe adverse sur la marque de 21-0, 21-0.
- Le règlement ne prévoit pas de joueurs remplaçant. En cas de forfait d'un participant, les matchs du joueur défaillant seront annoncés forfaits.

- Si les deux équipes sont forfaites pour un match, la marque est de 0-0, 0-0 et le match est perdu par les deux équipes.

H. Résultats d'une rencontre

- À l'issue de la rencontre, les deux capitaines signent la feuille de rencontre récapitulant les résultats ;
- Ils y consignent le cas échéant leurs éventuelles observations ou réclamations ;
- Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matches gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution d'un point par match gagné et 0 par match perdu.
- Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points, afin d'établir le classement des équipes de chaque poule. Le barème est le suivant : 2 points pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite.

I. Sortie de poule

- Le classement des équipes d'une poule détermine les équipes sortantes.
- S'ils n'est pas possible de déterminer certains sortants de la poule à cause d'éventuelles égalités, le set-averagage des rencontres, puis le point-averagage des rencontres, et enfin l'âge du joueur le plus âgé des équipes de la rencontre déterminent l'ordre des équipes suivantes à sortir.

J. Phases finales

- L'équipe gagnante d'une phase finale est celle qui a remporté le plus de matches lors de la rencontre.
- En cas de rencontre nulle entre deux équipes, les deux équipes sont départagées par un mixte en Or. Le garçon du mixte en Or est nécessairement différent de celui de la rencontre.

12. La date limite d'inscriptions est fixée au jeudi 20 juin 2024 à minuit.



- Les inscriptions des joueurs se feront uniquement auprès de leurs responsables de club qui se chargeront ensuite d'envoyer toutes les inscriptions de leur club à l'adresse mail suivante :

secretaire@liguebadminton973.fr



Le mail devra contenir pour chaque participant le nom, le prénom, le club et le nom de l'équipe.

13. Si un joueur n'a pas d'équipe, il peut se déclarer «en recherche d'équipe».

14. La sélection des équipes se fera selon l'ordre d'arrivée des inscriptions (la date et l'heure d'arrivée du mail faisant foi).



15. Le prix d'une inscription est 20€/homme et 15€/femme.



16. Le tirage au sort du tournoi aura lieu le vendredi 21 juin 2024 à 17h.



17. Seuls les désistements involontaires et justifiés seront remboursés au-delà de cette date. Les droits d'inscriptions, passé ce délai, seront remboursés sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation de travail.



18. Les volants seront fournis par l'organisateur.



19. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier.



Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

20. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.



21. Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes avant le début du match pour tester les volants, se mettre en tenue et s'échauffer, en sachant que le test des volants devra se faire en priorité.
22. Contestations : seul le capitaine d'une équipe pourra contester auprès du juge-arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.



23. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents ...
24. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

LE COMITÉ ORGANISATEUR :

- [Patrice Akalepjo](#) président du Cosma Bad,
- [Eudes Gebel](#) trésorier du Cosma Bad,
- [Christophe Aubry](#) secrétaire du Cosma Bad et responsable du tournoi.

Contact : secretaire@liguebadminton973.fr (Christophe Aubry)



